# Accueillez votre ASSISTANT MÉDICAL



CQP d'Assistant Médical Mis à jour 05/12/22 En tenant compte des besoins des médecins, et du plan « MA SANTE 2022 », la branche des cabinets médicaux a mis en place un dispositif de certification au métier d'assistant(e) médical(e) La CPNEFP des cabinets médicaux, avec la participation de la DGOS, a élaboré un référentiel d'activités et de compétences, ainsi qu'un référentiel d'évaluation. Ce métier ne constitue pas une nouvelle profession de santé règlementée. La création d'une Certification de Qualification Professionnelle (CQP) constitue une possibilité d'évolution professionnelle pour les secrétaires médicales et une opportunité pour les infirmiers ères, les aidessoignants es et les auxiliaires de puériculture qui souhaitent une reconversion professionnelle. Dans le prolongement du plan « MA SANTE 2022 », l'avenant 7 à la convention médicale a acté le financement d'une partie des charges afférentes à leur emploi, pour les cabinets et sous certaines conditions.

# QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE AU RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT MÉDICAL?

Le médecin accueillant un assistant médical peut bénéficier de 2 aides différentes :

• UNE AIDE PÉRENNE DE LA CAISSE ALLANT DE 7 000 À 21 000€



 UNE AIDE DU GOUVERNEMENT ÉLARGIE À L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES QUI RECRUTERONT UN APPRENTI courant 2023 - 6000 euros pour tous les candidats



<u>Plus d'infos</u>

Le contrat a une durée de 5 ans et peut être renouvelé : le médecin est aidé sur toute la durée du contrat. Ces 2 aides sont actuellement cumulables.







#### Quelles sont les missions d'un(e) Assistant(e) Médical(e) ?

L'assistant(e) médical(e) exerce son activité dans les cabinets médicaux, généralistes ou spécialistes.

Il/elle assure les 3 missions suivantes sous la responsabilité du praticien :

- Administratives
- En lien avec la consultation
- Relatives à l'organisation et à la coordination des soins

Le déploiement des assistant(e)s médicaux(les) répond à un triple enjeu :

- Favoriser un meilleur accès aux soins des patients
- · Assurer de meilleures conditions d'exercice
- Rechercher davantage d'efficience, une meilleure prise en charge et un suivi amélioré du patient

# Quelles sont les conditions d'accès au métier d'Assistant(e) Médical(e) ?



Un arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l'exercice de l'activité d'assistant médical est paru au Journal Officielle 13 novembre 2019. Il prévoit qu'en application du dernier alinéa de l'article L. 4161-1 du code de la santé publique, sont autorisées à exercer au sein d'un cabinet médical la fonction d'assistant médical, les détenteurs du CQP AM : Certificat de Qualification Pofessionnelle.



Une formation d'adaptation à l'emploi dans le champ de l'organisation et de la gestion administrative d'un cabinet médical est proposée aux personnels soignants détenteurs

- du diplôme d'Etat infirmier (IDE);
- du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS);
- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP);

# Quel est le public visé et quels sont les prérequis pour la formation?

Pour ce CQP, la branche professionnelle souhaite prioritairement le proposer aux personnels actuellement en poste ainsi qu'aux professionnel(le)s de santé et aux personnes souhaitant une reconversion. Pour autant, il est également ouvert aux jeunes, sortis de formation initiale ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Les prérequis à l'entrée en formation sont les suivants :

#### Niveau 4 (Bac) pour :



Les jeunes sortis de formation initiale,

#### Niveau 4 pour :



Les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion

ne possédant pas d'expérience dans le domaine de la santé

#### Certification de niveau 4 validée



#### En secrétariat médical

si certification non validée avoir une expérience professionnelle de 3 ans comme secrétaire médicale

#### QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INSCRIPTION?

- Remplissez le dossier
  d'inscription et renvoyez-le avec
  les pièces justificatives demandées
- Passez votre entretien virtuellement
- 3 Rejoignez la formation

### Les de cette formation

- Formation préparant au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Assistant(e) médical(e) délivré par la CPNEFP et reconnue dans la convention collective des cabinets médicaux
- Au total 384 heures de formation organisées sur 55 jours, pour l'ensemble des 4 blocs de compétences, réparties sur une année
- Différentes modalités pédagogiques : présentiel et classe virtuelle
- Différents lieux de formation en présentiel en France
- Prise en charge à 100% par l'OPCO



NOTRE FORMATION,
DISPENSÉE

dans plusieurs
villes de France



Janvier ou septembre 2023



Janvier ou octobre 2023



Février,
Juin ou
novembre
2023



# Avril 2023



# Avril ou septembre 2023



Mai 2023



# Mai ou octobre 2023



Juin 2023



### Décembre 2023

#### **Vous souhaitez plus d'informations?**

Cette formation vous intéresse?

**Contact Cabinets médicaux** 

Mme Marine Calcagno
marine.calcagno@
dopamine-formation.com
04 22 45 00 28

**Contact Apprenants** 

M. Nathanaël BERTAUX nathanael.bertaux@ dopamine-formation.com 05 32 66 98 27

Référente Handicap

Mme SabineZANATTA sabine.zanatta@cepfor.com 05 61 39 19 00







## Téléchargez notre application

Dopamine Formation



